

Règlement intérieur CaniTrail MontmiTrail 81 12km

LES CHIENS

Age minimum :

Sont admis à participer, tous les chiens sans distinction de race et de pedigree, **âgés de 24 mois** au moins le jour de l'épreuve.

Ne sont pas admis les chiens de première catégorie (respect des lois en vigueur).

LES CONCURRENTS

L'acceptation de ce règlement inclus également acceptation du règlement du Trail 12km.

L'âge minimum requis : Il est de 16 ans dans l'année civile pour le CANITRAIL

Les propriétaires de chiens :

Est considéré comme étant le légitime propriétaire d'un chien, celui dont le nom figure à ce titre sur la carte d'identification (réf. CERFA no 50-4447 émanant du Ministère de l'agriculture et selon les directives du décret no 91-823 du 28/08/91 contrôlées et gérées par la Société Centrale Canine).

Celui-ci est tenu de faire en sorte que l'animal lui appartenant soit en conformité avec la législation en vigueur en fonction de sa catégorie, et doit être en mesure de le justifier.

Le compétiteur est pénalement responsable des dommages occasionnés par l'animal, même si celui-ci ne lui appartient pas (article 1385 du code civil).

Il est conseillé aux propriétaires de s'assurer qu'ils sont bien couverts par une assurance responsabilité civile pour les dommages que pourrait commettre leur chien.

LE MATERIEL DE CANITRAIL

Le matériel devra être présenté lors de la remise des dossards, ainsi que le carnet vétérinaire et la carte d'identification du chien.

Longe, harnais, ceinture :

SONT INTERDITS : le collier étrangleur, le collier de dressage (dit électrique) et le collier à griffes.

L'usage de chaussures de cross (munies de pointes métalliques) est **STRICTEMENT INTERDIT** en toutes circonstances.

La laisse ou longe avec amortisseur de 2 mètres maximum en extension est obligatoire.

La mesure se fait au niveau de la taille du conducteur jusqu'à la base de la queue du chien.

Le harnais du chien : Il est obligatoire

Ce harnais **de traction** devra être confortable afin de ne pas blesser l'animal.

Il devra être adapté à sa morphologie, à savoir :

- Ne comprimer ni la cage thoracique ni la trachée
- Ne pas entraver le mouvement des épaules
- Sont proscrits tous les harnais de type travail et les harnais de type norvégien.
L'organisateur peut refuser un harnais conforme, s'il estime qu'il n'est pas adapté au chien (trop petit, abîmé...)

Au choix le coureur devra également porter

Une ceinture abdominale d'une largeur de 7 cm minimum ou une ceinture sous-cutale (type baudrier) ou un cuissard avec ceinture intégrée.

Tout concurrent devra mettre son matériel en conformité avec les précédents paragraphes pour pouvoir prendre le départ.

Ravitaillement emporté :

Il est conseillé d'emporter une gamelle souple ou autre pour l'hydratation du chien.

DISTANCE CANITRAIL / TEMPERATURE / RAVITAILLEMENT

L'épreuve de canitrail Du MontmiTrail 81 est de type « canitrail court », sa distance est comprise entre 11 et 13 km

Températures :

- Dans le cas où la température au départ serait supérieure à 20° C, l'organisateur de course pourrait décider de réduire la distance. Cette réduction n'annule pas la course et les coûts d'inscriptions ne seraient pas remboursés. Au-delà de 25°C, la course avec chien est interdite.
- Quelles que soient les conditions de course, de températures et d'humidité, un concurrent inscrit a la possibilité de ne pas courir s'il estime que son chien ne supportera pas la chaleur. Si la course n'est pas officiellement annulée, les coûts d'inscriptions ne seront pas remboursés.

Les canitraileurs devront se comporter avec la plus grande vigilance quant aux variations de températures et ne pas hésiter à marcher le cas échéant.

Le risque de coup de chaleur existant dès que la température dépasse 15°C.

Points d'eau chiens – Ravitaillement

Un point d'eau pour abreuver les chiens sera disposé au km 2,5 au km 6,5 et au km 10,5

Le point d'eau pourra être réalisé avec des bacs ou par un point d'eau naturel sur le parcours et facilement accessible.

LE RESPECT DE L'ANIMAL

Responsabilité : Tous les coureurs sont responsables du bien-être de leurs chiens.

Les mauvais traitements aux chiens avec ou sans instrument sont interdits.

Si un concurrent inflige un mauvais traitement à un chien, il sera disqualifié. Le non-respect de ces dispositions peut être sanctionné par l'organisateur de la course.